



## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

#### **Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint

#### **N°17- COMMERCE**

**Halles municipales :  
Tarification pour  
l'année 2024**

#### **Rapporteur :**

Eric Soreau, adjoint

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs :**

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

#### **Date de la convocation :** 20 septembre 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

**N°-17 – COMMERCE**

**Halles municipales : Tarification pour l'année 2024**

M. Soreau, adjoint, expose :

Les Halles valorisent les produits locaux tout en contribuant à la promotion du territoire de la commune. La ville est régulièrement sollicitée pour la location des Halles par les entreprises, organismes publics ainsi que par des associations, selon les tarifs définis :

	PRESTATION	TARIFS	
		ASSOCIATIONS	ENTREPRISES
<b>HEURES MAXIMALES D'OCCUPATION DES ESPACES DE 16H À 1H</b>			
LOCATION HALLES ENTIÈRES	SÉCURITÉ JOUR	Avec nettoyage : 1700 € Sans nettoyage : 800 €	2 500,00 €
	SÉCURITÉ NUIT		
	FORFAIT NETTOYAGE 500m2		
	TRAITEMENT DU DOSSIER		
	FLUIDE		
LOCATION CUISINE + PARTIE PRODUCTEURS	SÉCURITÉ JOUR	Avec nettoyage : 1000 € Sans nettoyage : 600 €	2 000,00 €
	SÉCURITÉ NUIT		
	FORFAIT NETTOYAGE 100 m2		
	TRAITEMENT DU DOSSIER		
	FLUIDE		
<b>HEURES MAXIMALES D'OCCUPATION DES ESPACES DE 10H À 15H</b>			
LOCATION CUISINE + PARTIE PRODUCTEURS	FORFAIT NETTOYAGE 100m2	Avec nettoyage : 600 € Sans nettoyage : 150 €	800,00 €
	TRAITEMENT DU DOSSIER		
	FLUIDE		
<b>HEURES MAXIMALES D'OCCUPATION DES ESPACES DE 15H À 19H</b>			
LOCATION CUISINE + PARTIE PRODUCTEURS	FORFAIT NETTOYAGE 100 m2	Avec nettoyage : 700 € Sans nettoyage : 300 €	1 000,00 €
	SÉCURITÉ JOUR		
	TRAITEMENT DU DOSSIER		
	FLUIDE		

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la location des halles municipales aux entreprises, organismes publics et associations,
- d'adopter la grille tarifaire 2024 pour la location des halles applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document assurant la mise en œuvre de cette délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Commerce-artisanat, développement économique, tourisme animation et événementiel* » du 19 septembre 2024,
- Autorise la location des halles municipales aux entreprises, organismes publics et associations,
- Adopte la grille tarifaire 2024 pour la location des halles applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2024,
- Autorise M. le Maire, ou son adjoint délégué, à signer tout document assurant la mise en œuvre de cette délibération.

**Adopté à l'unanimité**

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

